



Production et capacités de stockage des lisiers de porc

Contexte et objectifs

Les volumes de stockage par place et catégorie d'animaux sont définis par la circulaire du 20 décembre 2001. Ils peuvent aujourd'hui être légitimement jugés comme trop élevés pour un élevage de porcs utilisant des techniques économes en eau.

A ce titre, une enquête téléphonique menée auprès de 170 élevages et complétée par des données bibliographiques a permis de déterminer les volumes de lisier produits selon les effectifs animaux.

Par ailleurs, faisant suite au contentieux de la France avec la Commission Européenne pour mauvaise application de la directive Nitrates, le Ministère chargé de l'Ecologie et du Développement Durable avait élaboré un projet d'arrêté obligeant les élevages de porcs à disposer, en zone vulnérable, de capacités de stockage correspondant à 8,5 mois de production pour les lisiers et 8 mois pour les fumiers.

Résultats

Le travail réalisé auprès de 170 élevages situe la production moyenne de lisier des élevages à 480 l par porc charcutier produit, 90 l par porcelet produit et à 6,2 m³ par truie présente et par an.

Cela représente par an, pour un naisseur-engraisseur total, 19,3 m³ de lisier par truie présente, dont plus de la moitié (57 %) provient de l'engraissement, un tiers des truies et 11 % du post-sevrage. Sur ces bases, l'élevage moyen naisseur-engraisseur de 180 truies produit annuellement 3 469 m³ de lisier, soit seulement 2 % de moins que les normes de stockage (3 533 m³).

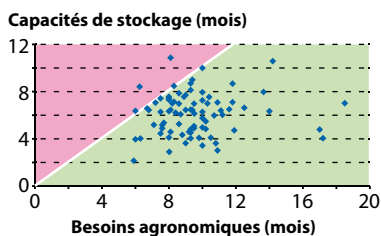
Cependant une forte variabilité de cette production de lisier est observée (CV = 16%) dans les élevages, dont les causes doivent être mieux identifiées.

S'agissant des capacités de stockage, l'IFIP a proposé au Ministère, dans un premier temps, de tenir compte des principaux types d'assolements afin que les capacités de stockage des élevages soient mieux adaptées à la réalité de leurs besoins agronomiques.

Cette proposition n'ayant pas été retenue, un travail d'analyse de 120 dossiers ICPE a

permis de faire un état des lieux de l'existant. Cet échantillon d'élevages, mis à disposition par le groupement Cooperl-Arc Atlantique, couvre une zone géographique étendue et une grande diversité de contextes agronomiques et structurels.

L'analyse de ces 120 dossiers montre que les éleveurs de porcs ont réalisé des efforts importants pour accroître leur capacité de stockage qui atteint en moyenne dans cet échantillon 9,4 mois.



Répartition d'un échantillon d'élevages de porcs en termes de capacité de stockage et de besoins agronomiques sur la base de leur dossier ICPE

L'analyse montre également qu'une valeur-seuil uniforme de 8,5 mois de capacité de stockage du lisier, telle que proposée initialement par le Ministère chargé de l'Ecologie et du Développement Durable, ne tient pas suffisamment compte des épandages sur céréales en sortie d'hiver ni des épandages sur colza et prairie (début et fin été).

Elle ignore en outre totalement la diversité des situations en terme de besoin agronomique.

Il est alors apparu que l'application de ce seuil de 8,5 mois aurait conduit une proportion non négligeable d'exploitations porcines (plus de 30%) à devoir investir dans des capacités additionnelles de stockage alors même que cela n'apparaissait pas justifié d'un point de vue agronomique.

Partenariat et collaboration

Cooperl Arc Atlantique

Financeurs

Ministère de l'écologie et le Programme national de développement agricole et rural

Contact

Pascal LEVASSEUR
pascal.levasseur@ifip.asso.fr

Valorisation

Publications

- Rapport d'étude « Elaboration d'un référentiel simple sur les capacités agronomiques de stockage des effluents porcs, bovins et volailles » pour le ministère de l'écologie, 116 p.
- Levasseur P., 2013. Production et capacités de stockage des lisiers de porc. Techporc n° 10, mars-avril 2013.

Autres transferts

- Les résultats acquis sur les volumes de lisier produit vont être intégré dans un calculateur de la composition des effluents d'élevage (Casdar 2010-2012).
- Appui aux unions de groupements et syndicats pour négociation des capacités de stockage auprès du ministère de l'écologie.

